



ELECTORAL DISTRICT BOUNDARIES ACT

LOI SUR LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

1 The following are the electoral districts in the Yukon for the election of members to the Legislative Assembly

1 Les circonscriptions électorales du Yukon pour l'élection des députés à l'Assemblée législative sont les suivantes :

Copperbelt

Copperbelt

The Electoral District of Copperbelt consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the foot of the Airport (Reserve) Escarpment and the northeastern extension of the point of intersection of the centre line of Hamilton Boulevard and the western centre line of McIntyre Drive, then due southwest to the point of intersection of the centre line of Hamilton Boulevard and the western centre line of McIntyre Drive, then southerly along the centre line of Hamilton Boulevard and its extension to a point due east of the point of intersection of the centre line of Black Bear Lane and the centre line of North Star Drive, then due west to that point of intersection, then northwesterly along the centre line of North Star Drive to the centre line of Falcon Drive, then westerly and northerly along that centre line to the centre line of Ruby Lane, then due west to the western limit of the City of Whitehorse, then northerly along that limit to a point due west of the point of intersection of the Alaska Highway and McIntyre Creek, then due west to longitude 135 degrees 30 minutes west, then due south to latitude 60 degrees 30 minutes north, then due east to longitude 135 degrees 08 minutes west, then due north to latitude 60 degrees 37 minutes north, then due east to the centre line of the Alaska Highway, then southerly along that centre line to the point of intersection of the centre line of Wolf Creek, then easterly along that centre line to the centre line of the Yukon River, then northerly along that centre line to the point of intersection of the western extension of the centre line of Selkirk Street, then due west to the foot of the Airport (Reserve) Escarpment, then northerly along the foot to the point of commencement.

La circonscription électorale de Copperbelt consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection du pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve) et du prolongement nord-est du point d'intersection de la ligne médiane du boulevard Hamilton et de la ligne médiane ouest de la promenade McIntyre; de là, franc sud-ouest jusqu'au point d'intersection de la ligne médiane du boulevard Hamilton et de la ligne médiane ouest de la promenade McIntyre; de là, vers le sud suivant la ligne médiane du boulevard Hamilton et de son prolongement jusqu'à un point franc est de l'intersection de la ligne médiane du chemin Black Bear et de la ligne médiane de la promenade North Star; de là, franc ouest jusqu'à cette intersection; de là vers le nord-ouest le long de la ligne médiane de la promenade North Star jusqu'à la ligne médiane de la promenade Falcon; de là, vers l'ouest et le nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du chemin Ruby; de là, franc ouest jusqu'à la limite ouest de la ville de Whitehorse; de là, vers le nord suivant cette limite jusqu'à un point franc ouest du point d'intersection de la route de l'Alaska et du ruisseau McIntyre; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 8 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 37 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska; de là, vers le sud le long de cette ligne médiane jusqu'au point d'intersection de la ligne médiane du ruisseau Wolf; de là, vers le nord suivant cette ligne médiane jusqu'au point d'intersection du prolongement ouest de la ligne médiane de la rue Selkirk; de là, franc ouest

jusqu'au pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve); de là, vers le nord suivant le pied de l'escarpement jusqu'au point de départ.

Klondike

The Electoral District of Klondike consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 62 degrees 45 minutes north and the western boundary of Yukon, then northerly along that boundary to latitude 66 degrees north, then due east to longitude 138 degrees west, then due north to latitude 66 degrees 30 minutes north, then due east to longitude 136 degrees west, then due south to latitude 66 degrees north, then due west to longitude 137 degrees west, then due south to latitude 64 degrees north, then due west to longitude 137 degrees 35 minutes west, then due south to latitude 62 degrees 45 minutes north, then due west to the point of commencement.

Kluane

The Electoral District of Kluane consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 62 degrees 45 minutes north and the western boundary of Yukon, then due east to longitude 138 degrees west, then due south to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due east to longitude 136 degrees 30 minutes west, then due south to latitude 61 degrees north, then due east to longitude 135 degrees 40 minutes west, then due south to the centre line of the Takhini River, then westerly and southerly along that centre line to the point of intersection of the centre line of the Ibex River, then easterly and southerly along that centre line to the point of intersection of longitude 135 degrees 30 minutes west, then due south to latitude 60 degrees north, then westerly and northerly along the southern and western boundary of Yukon to the point of commencement.

Klondike

La circonscription électorale de Klondike consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection du point situé à 62 degrés 45 minutes de latitude nord et de la frontière ouest du Yukon; de là, vers le nord suivant cette frontière jusqu'à 66 degrés de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 138 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 66 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 136 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 66 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 137 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 64 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 137 degrés 35 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 62 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Kluane

La circonscription électorale de Kluane consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection du point situé à 62 degrés 45 minutes de latitude nord et de la frontière ouest du Yukon; de là, franc est jusqu'à 138 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 136 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 61 degrés de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 40 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à la ligne médiane de la rivière Takhini; de là, vers l'ouest et le sud suivant cette ligne médiane jusqu'au point d'intersection de la ligne médiane de la rivière Ibex; de là, vers l'est et le sud suivant cette ligne médiane jusqu'au point d'intersection avec le point situé à 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là, vers l'ouest et le nord suivant les frontières sud et ouest du Yukon jusqu'au point de départ.

Lake Laberge

The Electoral District of Lake Laberge consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 61 degrees north and longitude 136 degrees 30 minutes west, then due north to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due east to longitude 133 degrees 45 minutes west, then due south to the eastern extension of the northern limit of the City of Whitehorse, then due west along that extension and limit to the centre line of the Yukon River, then southerly along that centre line to latitude 60 degrees 48 minutes north, then due west to longitude 135 degrees 30 minutes west, then due south to the point of intersection of the centre line of the Ibex River, then westerly and northerly along that centre line to the centre line of the Takhini River, then northerly and easterly along that centre line to longitude 135 degrees 40 minutes west, then due north to latitude 61 degrees north, then due west to the point of commencement.

McIntyre-Takhini

The Electoral District of McIntyre-Takhini consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre lines of McIntyre Creek and the Alaska Highway, then due west to the limit of the City of Whitehorse, then southerly along that limit to a point due southwest of the point of intersection of the centre line of Hamilton Boulevard and the western centre line of McIntyre Drive, then due northeast to the foot of the Airport (Reserve) Escarpment, then northerly and easterly along that foot and its extension to the centre line of the Yukon River, then northerly along that centre line to the centre line of McIntyre Creek, then westerly and southerly along that centre line to the point of commencement.

Lac Laberge

La circonscription électorale du Lac Laberge consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 61 degrés de latitude nord et 136 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 133 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'au prolongement est de la limite nord de la ville de Whitehorse; de là, franc ouest suivant ce prolongement et la limite jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à 60 degrés 48 minutes de latitude nord; de là franc ouest jusqu'à 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rivière Ibex; de là, vers l'ouest et le nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rivière Takhini; de là vers le nord et l'est suivant cette ligne médiane jusqu'à 135 degrés 40 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

McIntyre-Takhini

La circonscription électorale de McIntyre-Takhini consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection des lignes médianes du ruisseau McIntyre et de la route de l'Alaska; de là, franc ouest jusqu'à la limite de la ville de Whitehorse; de là, vers le sud suivant cette limite jusqu'à un point franc sud-ouest du point d'intersection de la ligne médiane du boulevard Hamilton et de la ligne médiane ouest de la promenade McIntyre; de là, franc nord-est jusqu'au pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve); de là, vers le nord et l'est suivant cet escarpement et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du ruisseau McIntyre; de là, vers l'ouest et le sud suivant cette ligne médiane jusqu'au point de départ.

Mayo-Tatchun

The Electoral District of Mayo-Tatchun consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 61 degrees 45 minutes north and longitude 138 degrees west, then due north to latitude 62 degrees 45 minutes north, then due east to longitude 137 degrees 35 minutes west, then due north to latitude 64 degrees north, then due east to longitude 137 degrees west, then due north to latitude 66 degrees north, then due east to longitude 136 degrees west, then due north to the northern boundary of Yukon (latitude 67 degrees north), then easterly and southerly along that boundary to latitude 63 degrees 30 minutes north, then due west to longitude 132 degrees west, then due south to latitude 63 degrees north, then due west to longitude 135 degrees 45 minutes west, then due south to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due west to the point of commencement.

Mount Lorne

The Electoral District of Mount Lorne consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 15 minutes north and longitude 135 degrees 30 minutes west, then due north to latitude 60 degrees 30 minutes north, then due east to longitude 135 degrees 08 minutes west, then due north to latitude 60 degrees 37 minutes north, then due east to the centre line of the Alaska Highway, then southerly along that centre line to the centre line of Wolf Creek, then easterly along that centre line to the centre line of the Yukon River, then easterly and southerly along that centre line to the point of intersection of the eastern limit of the City of Whitehorse, then northerly along that limit to the northern limit of the City of Whitehorse, then due east along the limit and eastern extension of the northern limit to longitude 134 degrees 42 minutes west, then due south to latitude 60 degrees 23 minutes north, then due west to longitude 134 degrees 53 minutes west, then due southwest to the point of intersection of latitude 60 degrees 15 minutes

Mayo-Tatchun

La circonscription électorale de Mayo-Tatchun consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 61 degrés 45 minutes de latitude nord et 138 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 62 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 137 degrés 35 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 64 degrés de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 137 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 66 degrés de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 136 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à la frontière nord du Yukon (67 degrés de latitude nord); de là, vers l'est et le sud suivant cette frontière jusqu'à 63 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 132 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 63 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Mount Lorne

La circonscription électorale de Mount Lorne consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 60 degrés 15 minutes de latitude nord et de 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 8 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 37 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du ruisseau Creek; de là, vers l'est suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers l'est et le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à l'intersection de la limite est de la ville de Whitehorse; de là, vers le nord suivant cette limite jusqu'à la limite nord de la ville de Whitehorse; de là, franc est suivant la limite et le prolongement est de la limite nord jusqu'à 134 degrés 42 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 23 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 134 degrés 53 minutes de longitude ouest;

north and longitude 135 degrees west, then due west to the point of commencement.

Pelly-Nisutlin

The Electoral District of Pelly-Nisutlin consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees north and longitude 133 degrees 45 minutes west, then due north to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due west to longitude 135 degrees 45 minutes west, then due north to latitude 63 degrees north, then due east to longitude 132 degrees west, then due north to latitude 63 degrees 30 minutes north, then due east to the eastern boundary of Yukon, then southerly along that boundary to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due east to longitude 131 degrees west, then due south to latitude 60 degrees 20 minutes north, then due west to longitude 131 degrees 30 minutes west, then due south to latitude 60 degrees north, then due west to the point of commencement.

Porter Creek Centre

The Electoral District of Porter Creek Centre consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre line of Wann Road and the centre line of the Alaska Highway, then southerly along the centre line of the Alaska Highway to the centre line of Centennial Street, then northerly along that centre line to the centre line of Twelfth Avenue East, then easterly along that centre line to the centre line of Fir Street, then northerly along that centre line to the centre line of Fourteenth Avenue East, then easterly along that centre line and its extension to the point of intersection of the centre line of Hickory Street and the centre line of Tamarack Drive, then easterly along the centre line of Tamarack Drive and its eastern extension to the centre line of Range Road, then southerly along that centre line to the centre line of McIntyre Creek, then easterly along that centre line to the centre line of the Yukon River, then northerly and

de là, franc sud-ouest jusqu'à l'intersection des points situés à 60 degrés 15 minutes de latitude nord et 135 degrés de longitude ouest; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Pelly-Nisutlin

La circonscription électorale de Pelly-Nisutlin consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 60 degrés de latitude nord et 133 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 63 degrés de latitude nord; de là franc est jusqu'à 132 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 63 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la frontière est du Yukon; de là, vers le sud suivant cette frontière jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 131 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 20 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 131 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Porter Creek Centre

La circonscription électorale de Porter Creek Centre consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection de la ligne médiane du chemin Wann et de la ligne médiane de la route de l'Alaska; de là, vers le sud le long de la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'à la ligne médiane de la rue Centennial; de là, vers le nord le long de cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la 12^e Avenue Est; de là, vers l'est suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la rue Fir; de là, vers le nord le long de cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la 14^e Avenue Est; de là, vers l'est suivant cette ligne et son prolongement jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue Hickory et de la ligne médiane de la promenade Tamarack; de là, vers l'est le long de la ligne médiane et son prolongement de la promenade Tamarack jusqu'à la ligne médiane du chemin Range; de là, vers le sud suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane du ruisseau McIntyre; de là, vers

westerly along that centre line to a point due northeast of the extension of the centre line of Oak Street, then due southwest along that extension and centre line to the centre line of Sycamore Street, then southerly along that centre line to the centre line of Wann Road, then westerly along that centre line to the point of commencement.

Porter Creek North

The Electoral District of Porter Creek North consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 48 minutes north and longitude 135 degrees 30 minutes west, then due east to the centre line of the Yukon River, then southerly along that centre line to a point due northeast of the extension of the centre line of Oak Street, then due southwest along that extension and centre line to the centre line of Sycamore Street, then southerly along that centre line to the centre line of Wann Road, then westerly along that centre line to the centre line of the Alaska Highway, then southerly along that centre line to the centre line of McIntyre Creek, then due west to longitude 135 degrees 30 minutes west, then due north to the point of commencement.

Porter Creek South

The Electoral District of Porter Creek South consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of McIntyre Creek and the Alaska Highway, then northerly along the centre line of the Alaska Highway to the centre line of Centennial Street, then northerly along that centre line to the centre line of Twelfth Avenue East, then easterly along that centre line to the centre line of Fir Street, then northerly along that centre line to the centre line of Fourteenth Avenue East, then easterly along that centre line and its extension to the point of intersection of the centre line of Hickory Street and the centre line of Tamarack Drive, then easterly along the centre line of Tamarack Drive and its

l'est suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le nord et l'ouest suivant cette ligne jusqu'à un point franc nord-est du prolongement de la ligne médiane de la rue Oak; de là, franc sud-ouest le long de ce prolongement et de la ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Sycamore; de là, vers le sud le long de cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du chemin Wann; de là, vers l'ouest suivant cette ligne jusqu'au point de départ.

Porter Creek Nord

La circonscription électorale de Porter Creek Nord consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 60 degrés 48 minutes de latitude nord et 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à un point franc est du prolongement de la ligne médiane de la rue Oak; de là, franc sud-ouest suivant ce prolongement et la ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Sycamore; de là, vers le sud suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane du chemin Wann; de là, vers l'ouest suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska; de là, vers le sud le long de cette ligne jusqu'à la ligne médiane du ruisseau McIntyre; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'au point de départ.

Porter Creek Sud

La circonscription électorale de Porter Creek Sud consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection du ruisseau McIntyre et de la route de l'Alaska; de là, vers le nord suivant la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'à la ligne médiane de la rue Centennial; de là, vers le nord le long de cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la 12^e Avenue Est; de là, vers l'est suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la rue Fir; de là, vers le nord suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane de la 14^e Avenue Est; de là, vers l'est suivant cette ligne et son prolongement jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue Hickory et de la ligne médiane de la promenade Tamarack; de là, vers

eastern extension to the centre line of Range Road, then southerly along that centre line to the centre line of McIntyre Creek, then southerly and westerly along that centre line to the point of commencement.

l'est suivant la ligne médiane et son prolongement de la promenade Tamarack jusqu'à la ligne médiane du chemin Range; de là, vers le sud suivant cette ligne jusqu'à la ligne médiane du ruisseau McIntyre; de là, vers le sud et l'ouest suivant cette ligne jusqu'au point de départ.

Riverdale North

Riverdale Nord

The Electoral District of Riverdale North consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre line of the Yukon River and the western extension of the centre line of Selkirk Street, then easterly along that extension and centre line to the centre line of Lewes Boulevard, then southerly along that centre line to the centre line of Klondike Road, then easterly along that centre line to the centre line of Peel Road, then southerly along that centre line to the centre line of Alsek Road, then westerly along that centre line to the centre line of Pelly Road, then southerly and easterly along that centre line to the extension of the centre line of the right-of-way between Lot 11 (61 Pelly Road), Block 233 and Lot 9 (63 Pelly Road), Block 228, then easterly along the extension and centre line to the eastern limit of the City of Whitehorse, then northerly and westerly along that limit to the centre line of the Yukon River, then southerly along that centre line to the point of commencement.

La circonscription électorale de Riverdale Nord consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection de la ligne médiane du fleuve Yukon et du prolongement ouest de la ligne médiane de la rue Selkirk; de là, vers l'est suivant ce prolongement et la ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du boulevard Lewes; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Klondike; de là, vers l'est suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Peel; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Alsek; de là, vers l'ouest suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Pelly; de là, vers le sud et l'est suivant cette ligne médiane jusqu'au prolongement de la ligne médiane du droit de passage entre le lot 11 (61, rue Pelly), bloc 233 et le lot 9 (63, rue Pelly), bloc 228; de là, vers l'est suivant le prolongement et la ligne médiane de la limite est de la ville de Whitehorse; de là, vers le nord et l'ouest suivant cette limite jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud suivant cette ligne médiane jusqu'au point de départ.

Riverdale South

Riverdale Sud

The Electoral District of Riverdale South consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre line of the western extension of the centre line of Selkirk Street and the centre line of the Yukon River, then southerly along the centre line of the Yukon River to the southern limit of the City of Whitehorse, then easterly and northerly along that limit to a point due east of the extension of the centre line of the right-of-way between Lot 11 (61 Pelly Road), Block 233 and Lot 9 (63 Pelly Road), Block 228, then westerly along the extension and centre line to the centre line of Pelly Road, then westerly and northerly along that centre line to the centre line

La circonscription électorale de Riverdale Sud consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection de la ligne du prolongement ouest de la ligne médiane de la rue Selkirk et de la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud suivant la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'à la limite sud de la ville de Whitehorse; de là, vers l'est et le nord suivant cette limite jusqu'à un point franc est du prolongement de la ligne médiane du droit de passage entre le lot 11 (61, rue Pelly), bloc 233 et le lot 9 (63, rue Pelly), bloc 228; de là, vers l'ouest suivant le prolongement et la ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Pelly; de là, vers l'ouest et le

of Alsek Road, then easterly along that centre line to the centre line of Peel Road, then northerly along that centre line to the centre line of Klondike Road, then westerly along that centre line to the centre line of Lewes Boulevard, then northerly along that centre line to the centre line of Selkirk Street, then westerly along that centre line and its extension to the point of commencement.

Southern Lakes

The Electoral District of Southern Lakes consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees north and longitude 135 degrees 30 minutes west, then due north to latitude 60 degrees 15 minutes north, then due east to longitude 135 degrees west, then due northeast to the point of intersection of latitude 60 degrees 23 minutes north and longitude 134 degrees 53 minutes west, then due east to longitude 134 degrees 42 minutes west, then due north to the eastern extension of the northern limit of the City of Whitehorse, then due east along that extension to longitude 133 degrees 45 minutes west, then due south to latitude 60 degrees north, then due west to the point of commencement.

Vuntut Gwitchin

The Electoral District of Vuntut Gwitchin consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 66 degrees north and the western boundary of Yukon, then northerly, easterly and southerly along the western, northern and eastern boundaries of Yukon to the point of intersection of the eastern boundary of the Yukon and longitude 136 degrees west, then due south to latitude 66 degrees 30 minutes north, then due west to longitude 138 degrees west, then due south to latitude 66 degrees north, then due west to the point of commencement, and includes Herschel Island.

nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Alsek; de là, vers l'est suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Peel; de là, vers le nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Klondike; de là, vers l'ouest suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du boulevard Lewes; de là, vers le nord suivant cette ligne médiane jusqu'à la ligne médiane de la rue Selkirk; de là, vers l'ouest suivant cette ligne médiane et son prolongement jusqu'au point de départ.

Lacs du Sud

La circonscription électorale des Lacs du Sud consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 60 degrés de latitude nord et 135 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 15 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 135 degrés de longitude ouest; de là, franc nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 23 minutes de latitude nord et de 134 degrés 53 minutes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 134 degrés 42 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'au prolongement de la limite nord de la ville de Whitehorse; de là, franc est suivant ce prolongement jusqu'à 133 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Vuntut Gwitchin

La circonscription électorale de Vuntut Gwitchin consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection de 66 degrés de latitude nord et de la frontière ouest du Yukon; de là, vers le nord, l'est et le sud suivant les frontières ouest, nord et est du Yukon jusqu'au point d'intersection de la frontière est du Yukon et de 136 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 66 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 138 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 66 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ, y compris l'île Herschel.

Watson Lake

The Electoral District of Watson Lake consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees north and longitude 131 degrees 30 minutes west, then due north to latitude 60 degrees 20 minutes north, then due east to longitude 131 degrees west, then due north to latitude 61 degrees 45 minutes north, then due east to the eastern boundary of Yukon, then southerly and easterly along that boundary to latitude 60 degrees north, then due west to the point of commencement.

Whitehorse Centre

The Electoral District of Whitehorse Centre consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at a point in the foot of the Airport (Reserve) Escarpment due west of the point of intersection of the western extension of the centre line of Selkirk Street and the centre line of the Yukon River, then northerly along the foot of the Airport (Reserve) Escarpment to the point of intersection of the extension of the foot of the Airport (Reserve) Escarpment and the centre line of the Yukon River, then southerly along the centre line of the Yukon River to the point of intersection of the eastern extension of the centre line of Selkirk Street, then due west to the point of commencement.

Whitehorse West

The Electoral District of Whitehorse West consists of that part of Yukon bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre line of Hamilton Boulevard and the western centre line of McIntyre Drive, then southerly along the centre line of Hamilton Boulevard and its extension to a point due east of the point of intersection of the centre line of Black Bear Lane and the centre line of North Star Drive, then due west to that point of intersection, then northwesterly along the centre line of North Star Drive to the centre line of Falcon Drive, then westerly and northerly along that centre line to the centre line of Ruby Lane, then due west to the

Watson Lake

La circonscription électorale de Watson Lake consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant à l'intersection des points situés à 60 degrés de latitude nord et 131 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 20 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 131 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la frontière est du Yukon; de là, vers le sud et l'est suivant cette frontière jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Whitehorse Centre

La circonscription électorale de Whitehorse Centre consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé au pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve) franc ouest du point d'intersection du prolongement ouest de la ligne médiane de la rue Selkirk et de la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le nord suivant le pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve) jusqu'au point d'intersection du prolongement du pied de l'escarpement de l'aéroport (Airport Reserve) et de la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud suivant la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection du prolongement ouest de la ligne médiane de la rue Selkirk; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

Whitehorse Ouest

La circonscription électorale de Whitehorse Ouest consiste en la partie du Yukon délimitée par une ligne commençant au point situé à l'intersection de la ligne médiane du boulevard Hamilton et de la ligne médiane ouest de la promenade McIntyre; de là, vers le sud suivant la ligne médiane du boulevard Hamilton et son prolongement jusqu'à un point franc sud de l'intersection de la ligne médiane du chemin Black Bear et de la ligne médiane de la promenade North Star; de là, franc ouest jusqu'à cette intersection; de là, vers le nord suivant la ligne médiane de la promenade North Star jusqu'à la ligne médiane de la promenade Falcon; de là, vers l'ouest et le nord suivant cette

western limit of the City of Whitehorse, then northerly along that limit to a point due southwest of the point of intersection of the centre line of Hamilton Boulevard and the western centre line of McIntyre Drive, then due northeast to the point of commencement. *S.Y. 2002, c.5, s.1.*

ligne médiane jusqu'à la ligne médiane du chemin Ruby; de là, franc ouest jusqu'à la limite ouest de la ville de Whitehorse; de là, vers le nord suivant cette limite jusqu'à un point franc sud-ouest du point d'intersection de la ligne médiane du boulevard Hamilton et de la ligne médiane ouest de la promenade McIntyre; de là, franc nord-est jusqu'au point de départ. *L.Y. 2002, ch. 5, art. 1*

QUEEN'S PRINTER FOR THE YUKON — L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE YUKON